

Cotisations réduites exercice 2024-2025

à partir du 1er mai 2025 - Uniquement pour les nouveaux adhérents

Catégories	Tranches d'âge	Cotisation (responsabilité civile obligatoire incluse) (18 €)	Cotisation + assurance de personne Europe/Maroc (1) (facultative)
T 1	Membre titulaire né(e) avant le 01/01/2001	79.72 €	103.72 €
J 1	Jeune 18-24 ans né(e) le 01/01/2001 ou après mais avant le 01/01/2007	56.84 €	76.44 €
J 2	Jeune < 18 ans né(e) le 01/01/2007 ou après	45.80 €	65.60 €
C 1	Conjoint de membre Dans le même club	51.08 €	75.08 €
E 1	Enfant de membre 18-24 ans né(e) le 01/01/2001 ou après mais avant le 01/01/2007	37.08 €	56.68 €
E 2	Enfant de membre < 18 ans né(e) le 01/01/2007 ou après	30.68 €	50.28 €
A 1	Membre > 65 ans et depuis plus de 10 ans sans interruption né(e) avant le 01/01/1960 et inscrit au CAF avant le 01/09/2015	65.60 €	89.60 €
P 1 (2)	Membre du SIM (Guides, BE Escalade et/ou accompagnateurs en montagne) Membre du SNAM (Accompagnateurs) Membre du SNAPEC (Escalade, Canyon) Membre du SNGM (Guides) Membre du SNGRGE (Gardien de refuge)	70.44 €	94.44 €

(1) .Assurance de personne et assistance secours France/Union Européenne/Maroc (facultative) = 24 €
sauf enfants = 19.60 € pour les catégories E1, E2, J1 et J2.

.Individuelle Accident Renforcée (facultative **et** à condition d'avoir souscrit l'AP) = 48.00 €
sauf bénévoles (adhérent saisi dans les "Fonctions") = 21.00 €

.Extension Monde Entier (facultative **et** à condition d'avoir souscrit l'AP) = 160.00 €

. Extension Paralpinisme = 355.00 €

(2). Les personnes répondant à la catégorie P1 doivent fournir une copie de la « carte professionnelle » à jour de cotisation avec le bulletin d'adhésion.

Revue La Montagne & Alpinisme :

Abonné adhérent FFCAM dont la résidence est en France = 23.00 € (pour 4 numéros)

Abonné adhérent FFCAM dont la résidence est à l'étranger = 28.00 € (pour 4 numéros)